



# Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
5 septembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Première session

### Réunion consacrée à la Sierra Leone

#### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 22 juin 2007, à 10 heures

*Président* : M. Majoor..... (Pays-Bas)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Stratégie intégrée de consolidation de la paix en Sierra Leone

Point sur les préparatifs des élections présidentielle et législatives qui se tiendront le 11 août 2007

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-39136 (F)



*La séance est ouverte à 10h 15*

### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/1/SLE/3)**

1. L'ordre du jour est adopté

### **Stratégie intégrée de consolidation de la paix en Sierra Leone**

2. **Le Président** appelle l'attention sur le document intitulé « Cadre de coopération relatif à la Sierra Leone » élaboré à partir d'un document proposé par le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères. Il espère que l'examen de ce document permettra aux membres du Comité de se mettre d'accord sur un plan général et sur les modalités d'élaboration d'un projet de stratégie intégrée de consolidation de la paix.

3. En juin, le Gouvernement sierra-léonais a adopté une importante législation pour promouvoir les droits de la femme et de l'enfant. Par ailleurs, le 20 juin, le Tribunal spécial a rendu son premier jugement aux termes duquel les trois anciens dirigeants des Forces armées du Conseil révolutionnaire ont été déclarés coupables, sur onze chefs d'accusation, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Pour la première fois un tribunal international a statué sur les crimes de recrutement d'enfants soldats et de mariage forcé dans un conflit armé.

4. **M. Dumbya** (Sierra Leone) s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown (Sierra Leone) dit que son gouvernement remercie la Commission de son engagement envers le maintien de la paix et des acquis obtenus. Le Cadre de coopération relatif à la Sierra Leone est le fruit de consultations intensives tenues avec toutes les parties compétentes et le Gouvernement. L'une des questions sur laquelle il convient d'insister est celle de la responsabilité nationale. Le peuple sierra-léonais prend directement en main le processus de paix et s'emploie à établir une étroite collaboration entre le Gouvernement et les donateurs, sur la base d'un respect et d'une transparence mutuels. Le cadre de coopération constitue une étape importante sur la voie de la stabilité et du progrès pour le pays.

5. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone) s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown, déclare que pour toute stratégie de consolidation de la paix, la prise de responsabilité nationale est en effet une question critique. Il note avec satisfaction que le projet de cadre de coopération se

fonde sur les stratégies et plans nationaux actuels, en particulier sur la stratégie de consolidation de la paix et de réduction de la pauvreté ainsi que sur les analyses existantes de menaces à la paix et à la stabilité. Ce cadre de coopération fournit une bonne occasion de compléter et de décupler les efforts actuellement déployés dans le domaine de la consolidation de la paix. L'efficacité de l'aide et l'harmonisation des indicateurs demandent encore des améliorations. Les engagements consignés dans le Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité doivent être intégralement incorporés dans le cadre de coopération. Il faut également tenir compte, entre autres, des prochaines élections locales de 2008, de la réforme des secteurs de la justice, de la sécurité, du renforcement des capacités, de l'emploi et de l'émancipation des jeunes. L'actuelle réunion devrait aussi examiner la question d'un calendrier de réalisation des objectifs de consolidation de la paix prévus par le cadre de coopération.

6. **M<sup>me</sup> Gross** (Allemagne) prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats : Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine, des pays du Processus de stabilisation et d'association : Albanie, Serbie-et-Monténégro, en outre, de la République de Moldova, de l'Arménie et de la Géorgie, salue les efforts accomplis dans l'élaboration du cadre de coopération au cours d'un processus consultatif, et se félicite de la présence de représentants de la société civile et du secteur privé à la réunion. Le Gouvernement allemand encourage tous les participants à en poursuivre l'élaboration.

7. Ce document aborde de nombreuses priorités du processus de consolidation de la paix mais doit davantage insister sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Toutes les parties du document demandent à être plus amplement détaillées, en particulier le chapitre intitulé « Engagements réciproques ». Il doit aussi traiter de la question de savoir comment des améliorations de l'infrastructure et de la prestation de services de base pourraient aider à consolider la paix et à promouvoir la croissance.

8. L'Union européenne reconnaît l'importance du chapitre sur le suivi et l'examen des progrès. La Commission doit veiller à ce que le processus de consolidation de la paix ne déraile pas et à ce que les lacunes soient comblées en temps utile et de manière cohérente. À l'approche des élections, il est normal que les travaux sur le cadre de coopération se soient

ralentis. Bien que la préparation des élections absorbe une bonne partie des ressources institutionnelles de l'État et du gouvernement, le cadre de coopération est un élément clef du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. Par ailleurs, les travaux actuels de consolidation de la paix devraient se poursuivre, notamment dans les domaines de la réforme de l'administration, du secteur de la sécurité et de l'appareil judiciaire. La Commission devrait continuer à encourager les réformes dans tous les domaines de la consolidation de la paix et déterminer les moyens d'appuyer la Sierra Leone au cours des prochaines élections.

9. **M. Kodera** (Japon) déclare que sa délégation souscrit à la proposition figurant au paragraphe 5 du document, à savoir que le cadre de coopération devrait servir de cadre politique pour guider les travaux de la Commission et du Gouvernement sierra-léonais, soulignant les principaux impératifs en matière de consolidation de la paix, plutôt que de document-programme ou de planification. Il importe par conséquent d'insister, dans ce document, sur l'opportunité d'établir un partenariat entre la Sierra Leone et la Commission, point qui pourrait figurer dans le préambule à la section intitulée : « Principes relatifs à la coopération ». Il serait souhaitable de disposer d'un calendrier plus précis en ce qui concerne l'adoption d'une stratégie de consolidation de la paix intégrée pour la Sierra Leone. Il serait souhaitable également de savoir comment les divers documents, notamment le descriptif de programme de pays du PNUD pour la Sierra Leone et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2008-2010 seront intégrés dans la stratégie.

10. **M. Sow** (Guinée) exprime la satisfaction de son Gouvernement devant les progrès accomplis avec l'aide de la Commission, qui a montré l'engagement de la communauté internationale dans le processus de paix en Sierra Leone. La délégation guinéenne espère que le cadre de coopération pourra être adopté dans les meilleurs délais. Toutefois, la partie intitulée « Dimensions sous-régionales de la consolidation de la paix » devrait être revue à la lumière de la situation actuelle sur le terrain. Au paragraphe 23 il est indiqué que le prolongement de la crise en Côte d'Ivoire et l'instabilité chronique en Guinée constituaient des menaces potentielles. En Côte d'Ivoire, la situation s'est pourtant considérablement améliorée. En Guinée un nouveau Gouvernement a été instauré et traduit

l'aspiration du peuple à une meilleure gouvernance politique, économique et régionale. Ces changements pourraient être favorables au processus de consolidation de la paix dans la sous-région.

11. **M. Asim** (Pakistan) dit que de l'avis de sa délégation le cadre de coopération est un document clair et précis. Certaines sections demandent à être plus détaillées, notamment pour ce qui est de l'engagement des partenaires et du Gouvernement lui-même après les élections. Il reste heureusement suffisamment de temps pour des échanges de vues entre le terrain et le Siège pour établir la version définitive du document. Bien que l'on ait été pris par le temps en ce qui concerne le processus de consolidation de la paix au Burundi, la Commission a été en mesure de l'adopter. Le temps qu'il reste avant les élections pourrait être employé à surmonter certaines des difficultés rencontrées durant l'examen du document relatif au Burundi, concernant notamment des questions de terminologie. Il espère que la Commission pourra adopter ce cadre rapidement au moment opportun.

12. **M. Niña** (Brésil) reconnaît que le cadre de coopération constitue une base solide pour définir le mandat de la Commission dans le pays du fait qu'il fait ressortir les priorités dont il a été question ces derniers mois. La délégation brésilienne note avec satisfaction que le document se réfère à des programmes et des activités en cours d'exécution sur le terrain. La Commission devra éviter les doubles emplois car il faut justement trouver le moyen de maximiser les efforts afin de combler les lacunes existantes et de mobiliser la communauté internationale en vue de répondre aux besoins vitaux de la Sierra Leone. Le rôle des partenaires internationaux devrait être davantage souligné dans le document.

13. Étant donné que l'un des aspects les plus importants de la consolidation de la paix est la croissance économique à long terme, celle-ci doit, dans le document, figurer parmi les priorités de consolidation de la paix. La délégation brésilienne note avec satisfaction que dans toute la mesure du possible, la Commission fondera ses travaux sur les mécanismes de suivi existants sur place. Elle devrait faire tout son possible pour éviter que ces mécanismes ne surchargent le Gouvernement sierra-léonais, point qu'il conviendrait de mentionner dans la section intitulée « Principes relatifs à la coopération ».

14. **Le Président** dit que le cadre de coopération devrait être centré sur la responsabilisation du Gouvernement et sur l'effet multiplicateur des activités relevant de la stratégie de consolidation de la paix. La Commission continue de mettre au point la stratégie intégrée de consolidation de la paix afin de parvenir à un accord rapide à cet égard avec le nouveau gouvernement une fois que les élections auront eu lieu. Non seulement la Commission devra tenir compte des résultats des élections mais elle devra également obtenir du nouveau gouvernement qu'il s'engage à mener à bien la stratégie. Il devra donc se voir accorder un délai suffisant pour se familiariser avec la stratégie. La Commission ambitionne de finaliser cette stratégie d'ici le mois d'octobre et se réunira au moins une fois dans l'intervalle. Le Président entend tenir des consultations bilatérales avec certains membres au sujet de la nature des engagements auxquels la Commission est en droit de s'attendre.

15. La Commission pourrait examiner les moyens de donner plus de force à la formulation des propositions concernant le partenariat dans le projet de coopération ainsi que l'a suggéré le Représentant du Japon. Une actualisation de la sous-section concernant les aspects régionaux de la consolidation de la paix s'impose dans le contexte des récents événements décrits par le Représentant de la Guinée, et la Commission ne doit pas attendre le mois d'octobre pour s'en occuper bien que certaines questions demandent effectivement à être davantage approfondies.

16. Si la croissance économique à long terme est certes un important aspect du développement, elle constitue également le principal objectif d'autres stratégies déjà en place, notamment le document de stratégie de réduction de la pauvreté. La Commission s'intéresse en particulier au court et moyen terme et recherche un avantage comparatif à cet égard ainsi qu'une complémentarité. Elle a donc fait figurer dans le cadre de coopération les quatre priorités existantes. En tant que telle, la croissance économique ne fait pas partie pour le moment des objectifs prioritaires de la Commission.

17. **M. Dai** Demao (Chine) fait savoir que la délégation chinoise a besoin de plus de temps pour étudier le projet de cadre de coopération et suggère qu'en vue des élections imminentes en Sierra Leone, la stratégie intégrée de consolidation de la paix récemment adoptée par la Commission soit révisée de manière à tenir compte de l'évolution de la situation

dans le pays. Rappelant que la Commission a récemment approuvé le cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi, il fait observer que la réunion consacrée à la Sierra Leone devrait s'inspirer du processus qui a produit ce cadre stratégique de manière à se faciliter la tâche.

18. **M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) fait observer que le projet de cadre de coopération établit de nombreuses priorités pertinentes pour la consolidation de la paix à long terme et constitue un bon point de départ. Dans ce contexte, l'engagement du Gouvernement sierra-léonais est essentiel à l'exécution du plan de coopération. Il conviendrait d'élargir les consultations dans les zones urbaines et rurales.

19. Les engagements spécifiques des parties engagées ainsi qu'un mécanisme de suivi sont indispensables à l'exécution du plan de coopération. Il faudra améliorer les infrastructures, les conditions dans lesquelles s'effectue l'activité économique et la fourniture des services de base afin de consolider la paix et de faciliter la croissance.

20. Avec l'approche des élections il faut s'attendre à ce que les travaux de mise au point du cadre de coopération se ralentissent. Dans ces conditions, la Commission devrait attendre que le nouveau Gouvernement soit en place pour parachever la mise au point du cadre de coopération. La consolidation de la paix en Sierra Leone est déjà bien avancée et la clef de l'efficacité de la collaboration entre la Commission et la Sierra Leone réside dans la manière dont cette collaboration viendra compléter et mettre à profit le processus en cours. Tous les partenaires devront réfléchir sérieusement au mode d'engagement le mieux approprié de manière à mettre tous les atouts de leur côté.

21. **Le Président** déclare que la Commission devrait être en mesure d'assurer la complémentarité des efforts en raison de l'absolue détermination des partenaires sur le terrain. Bien qu'il y ait moins de pression qu'au Burundi pour entamer les travaux, la Commission et ses partenaires doivent tout de même s'entendre rapidement sur les modalités de mise en œuvre de la stratégie, étant donné notamment que la Commission approche du premier anniversaire de sa fondation.

22. **M. Dumba** (Sierra Leone) rappelle que depuis le début les chevauchements d'activités avaient été source de préoccupation et fait l'objet de nombreuses consultations entre le Gouvernement, les organismes

des Nations Unies et les donateurs. Il en résulte que les actuels efforts de consolidation de la paix visent à renforcer les programmes déjà mis au point ou à combler les lacunes que présentent ces programmes et les doubles emplois ne sont pas envisageables.

23. S'agissant des efforts visant à promouvoir la démocratie, M. Dumba note les préoccupations exprimées à propos des effets que la pénurie d'électricité et d'eau pourrait avoir sur la tenue d'élections libres et intègres. Il assure les partenaires de la Sierra Leone que le Gouvernement n'a épargné aucun effort pour résoudre les problèmes d'infrastructure en coopération avec ses partenaires bilatéraux. Nombre d'entre eux, notamment la Chine, ont pris en main les projets de modernisation de l'infrastructure dans tout le pays. Le Gouvernement a également fait tout son possible pour instaurer un climat propice à la démocratie en créant une commission d'enregistrement des partis politiques et en favorisant le dialogue entre les divers partis politiques.

24. **M. Cheng Wenju** (Chine), s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown dit que si des forces extérieures ont été capables de créer un environnement porteur, c'est de forces internes que dépend l'efficacité de cet environnement. Ainsi, la communauté internationale se doit de respecter les choix indépendants du Gouvernement et du peuple sierra-léonais en s'assurant que les efforts bien intentionnés d'assistance répondent aux besoins réels et à long terme et visent à les aider à réaliser leur autonomie en matière de développement. En définitive, le processus de consolidation de la paix devrait aboutir au retrait complet de toute assistance.

25. Il faut certes applaudir aux progrès réalisés par la Sierra Leone dans le domaine du redressement et de la consolidation de la paix, mais c'est au Gouvernement qu'il appartient de tirer parti de l'attention que lui porte la communauté internationale afin de surmonter les difficultés que rencontre le pays et de parvenir le plus rapidement possible à un développement durable et indépendant. Le faible niveau de vie demeure le principal facteur qui nuit à la paix et à la stabilité tandis que le mauvais état de l'infrastructure constitue le plus puissant obstacle au redressement économique. Étant donné que la stabilité et le développement sont étroitement liés, la Sierra Leone ne pourra se tourner vers les questions complexes que sont la réforme du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'emploi des jeunes et la bonne gouvernance, qu'en

priviliégiant le développement économique et en répondant aux besoins fondamentaux de la population.

26. La Chine, avec les autres parties intéressées, est prête à poursuivre son aide à la Sierra Leone, pays qui lutte pour redresser son économie et sortir de la pauvreté. Elle poursuivra également ses efforts visant à établir un cadre approprié de consolidation de la paix, et à promouvoir la stabilité, le développement économique et le progrès social. À cet égard, il est urgent que la communauté internationale veille à ce que des élections libres et pacifiques soient organisées.

27. **M. Gudmundsson** (Banque mondiale) intervenant par liaison vidéo depuis Freetown, fait observer que le document dont la Commission est saisie constitue une bonne base de travail et couvre toutes les principales questions liées au maintien de la paix et de la stabilité. Les relations d'interdépendance entre l'emploi et le maintien de la paix sont un élément d'une importance capitale pour la Banque mondiale. Évoquant l'étude sur l'emploi des jeunes présentée précédemment par la Banque, M. Gudmundsson dit que l'emploi est un facteur clef qui va avoir des incidences sur la future stabilité de la Sierra Leone. .

28. L'amélioration régulière du niveau de vie de la population est la meilleure garantie de paix. Cette amélioration repose sur une plus grande productivité et sur un accroissement des offres d'emploi qui, à leur tour dépendent d'une meilleure infrastructure et de meilleurs services, questions abordées dans le document mais trop succinctement. D'autres orateurs ont soulevé ces mêmes questions dans leurs déclarations et partagent les préoccupations de l'intervenant quant à l'importance qui devra leur être accordée à mesure qu'avancent les travaux de la Commission.

29. **M<sup>me</sup> Pekuri** (Commission européenne), prenant la parole par liaison vidéo depuis Freetown, appuie la déclaration du représentant de la Banque mondiale. Alors que les élections approchent il conviendrait de se préoccuper davantage de la phase de mise en œuvre du cadre de coopération. Il faudrait revoir la section du document consacrée aux engagements réciproques car on doit s'assurer que le calendrier est réaliste et que le Gouvernement est en mesure de remplir ses obligations. Il se pourrait par exemple que le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de mener à bien sa réforme de la fonction publique d'ici la fin de 2008 étant donné la situation sur le terrain.

30. S'agissant de suivre et d'examiner les progrès, tout nouveau mécanisme mis en place devra être bien intégré dans ceux qui existent et ne pas devenir une nouvelle charge pour le Gouvernement.

31. **M<sup>me</sup> Pratt** (Network for Collaborative Peacebuilding in Sierra Leone) (Réseau de collaboration pour la consolidation de la paix en Sierra Leone), s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown, en sa qualité de représentante de la société civile, affirme l'importance d'un engagement politique à la mise en œuvre du cadre de coopération. Étant donné qu'en Sierra Leone l'usage veut qu'un nouveau gouvernement soit délié des engagements pris par ses prédécesseurs, il serait utile d'ajouter dans le document une note demandant au Gouvernement qui sera formé à l'issue des élections, de s'engager à mettre en œuvre le cadre de coopération.

32. Il conviendrait de prévoir dans ce document des sections spécialement consacrées à l'engagement de la société civile et du secteur privé. La participation du secteur privé est cruciale pour la viabilité du projet. Les modalités de suivi et d'évaluation du processus de consolidation de la paix devraient être clairement explicitées dans le document et une section spéciale traitant des modalités actuelles et futures de suivi et d'évaluation de l'exécution des programmes devrait y figurer.

33. La Commission devrait souligner combien il importe que les donateurs remplissent leurs engagements car il y a eu de nombreux problèmes à cet égard.

34. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone) intervenant par liaison vidéo depuis Freetown, dit que le projet de cadre de coopération est conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) relatif à la Sierra Leone pour la période 2008-2010, et que cette conformité se maintiendra au fil du temps. Le document est également conforme à la deuxième génération du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en ce qui concerne nombre de questions importantes comme les aspects sous-régionaux, l'emploi et la création d'un climat favorable au développement de l'entreprise et à la croissance. M. Angelo fait valoir que le Gouvernement et ses partenaires sont constamment engagés dans des activités de consolidation de la paix, s'agissant notamment de domaines cruciaux comme la réforme du

système judiciaire. En Sierra Leone les activités ont en fait atteint le stade de consolidation de la paix et il reste maintenant à établir les conditions économiques voulues pour aider le peuple et le Gouvernement à maintenir les progrès accomplis jusqu'ici.

35. **Le Président** rappelant les commentaires formulés par la délégation chinoise et le Représentant de la Banque mondiale, dit que l'infrastructure et les services sont des questions extrêmement importantes et la Commission doit décider de ce qu'il convient de faire à cet égard car il existe un lien évident entre l'infrastructure et les priorités établies par la Commission. Le Président remercie à l'avance les membres de la Commission ou les participants présents à Freetown, qui voudront bien communiquer leurs suggestions sur la manière d'attirer l'attention sur les problèmes d'infrastructure et d'y répondre de manière concrète.

36. En sa qualité de Représentant de la Commission européenne il dit qu'il est essentiel de s'assurer que les engagements puissent être tenus. Par ailleurs, tout mécanisme de suivi ou d'évaluation qui pourrait être créé devra être incorporé dans ceux qui existent et on devra veiller à ne pas alourdir les charges du Gouvernement. Se référant aux observations du Représentant de la Banque mondiale il affirme que la Commission restera impliquée et contrôlera le degré de respect des engagements.

37. **Doraiswami** (Inde) déclare que l'importance de la dimension économique devrait être mise en relief. La résolution portant création de la Commission (résolution 60/180 de l'Assemblée générale) l'a chargée d'entreprendre la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des priorités gouvernementales. De l'avis de la délégation indienne, il existe un lien évident entre infrastructure, développement et stabilité.

38. Le renforcement des capacités, autre domaine clef, aiderait le Gouvernement sierra-léonais à s'aider lui-même. De l'armée à la fonction publique, il importe de rechercher les moyens de renforcer les capacités du Gouvernement à administrer le pays, ce qui aiderait à réduire la contribution internationale sur le moyen et long terme.

39. Enfin, il est essentiel de veiller à ce que le processus électoral soit en place et de donner au nouveau Gouvernement issu de ces élections suffisamment de temps pour consolider ses efforts.

40. **M. Pemagbi** (Sierra Leone) fait observer que certains changements pourraient être apportés dans l'introduction, au libellé des principes relatifs à la coopération afin de présenter la situation de manière plus positive.

41. **Le Président** dit que bien qu'il ne souhaite pas se lancer dans une session de rédaction au cours de la présente séance, toute proposition qui pourrait lui être soumise sera incorporée dans le prochain projet.

42. **M. Attya** (Égypte) trouve qu'il est bon d'insister sur les principes et que les trois questions mises en relief dans les « Principes relatifs à la coopération » contrôle national, responsabilité mutuelle et engagement soutenu – sont les trois piliers d'une saine coopération avec la Sierra Leone. S'agissant du titre du document il serait préférable, pour éviter toute confusion, de choisir, comme pour le Burundi, « Cadre stratégique ». Il conviendrait d'insister sur la question du renforcement des capacités, et la communauté internationale doit aider le Gouvernement sierra-léonais à instaurer ses propres institutions. Tous les besoins fondamentaux découlent de cette question.

43. La Commission devrait rechercher quel type d'aide technique elle pourrait fournir au Gouvernement pour assurer le succès des élections du mois d'août, et raffermir ainsi la démocratie. Il importe de faire le point des activités en cours afin de déceler les lacunes et les domaines d'intervention, et à cet effet il conviendrait que les consultations continuent entre le Siège et la Sierra Leone

44. **Le Président** dit qu'à son avis, s'agissant de choisir le titre du document, il est préférable de rester le plus près possible de la terminologie de la résolution..

45. **M<sup>me</sup> Zubcevic** (Croatie) fait valoir que le projet de cadre de coopération envoie un signal tout à fait opportun dans la perspective des prochaines élections, car il montre combien la communauté internationale tient à ce que la consolidation de la paix se poursuive tout au long de la période électorale. La participation des représentants de la société civile est également hautement souhaitable, et la délégation croate appuie l'inclusion de l'engagement de la société civile dans le projet de cadre.

46. **M. Wahab** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) souligne que l'Organisation de la Conférence islamique et la Banque

islamique de développement participent déjà au processus de développement de la Sierra Leone. Il souscrit aux nombreux commentaires soulignant la nécessité de laisser au Gouvernement sierra-léonais l'initiative et le contrôle du processus de consolidation de la paix et le soin d'opérer un véritable changement dans le pays. L'OCI entend concentrer ses efforts principalement dans le domaines du renforcement des capacités et de l'emploi.

47. **M. Hull** (États-Unis d'Amérique), s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown estime que le projet de cadre de coopération est un excellent point de départ, mais note qu'il n'y est pas question d'agriculture, secteur qui emploie le plus grand nombre de travailleurs en Sierra Leone. La mise en valeur du secteur agricole est indispensable à la réalisation de progrès en matière de sécurité alimentaire et d'accroissement des exportations de cultures marchandes. En fait, le secteur agricole recèle le plus fort potentiel de croissance économique et d'emploi des jeunes dans les zones rurales, et il ne faut pas oublier que le dernier conflit a commencé dans les zones rurales du pays.

48. **M. Hilaire** (Fonds monétaire international (FMI), intervenant par liaison vidéo depuis Freetown déclare que la situation macroéconomique en Sierra Leone reste fragile, avec une inflation de 10 %. La situation financière est difficile et se solde par une baisse des revenus. L'infrastructure a joué un rôle et pour citer un exemple, l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité nuit à la création de revenus. La gestion financière est critique à court terme alors que le pays dépend lourdement des flux économiques extérieurs.

49. **M. Dumbya** (Sierra Leone) prenant la parole par liaison vidéo depuis Freetown, fait observer que sans une remise en état de l'infrastructure et la satisfaction des besoins fondamentaux de la population, le progrès des stratégies de paix sera entravé. Les promesses de décaissements de fonds prélevés sur le Fonds pour la consolidation de la paix doivent donc être tenues afin que le Gouvernement puisse s'acquitter de ses fonctions.

50. **Le Président**, récapitulant les interventions se déclare satisfait de l'approche constructive qui ressort du projet de cadre de coopération. Outre les priorités dont il fait état, des questions supplémentaires concernant notamment l'infrastructure, la croissance économique, l'agriculture et le développement du

secteur de l'entreprise, ainsi que la réforme du secteur public ont été mentionnées. Les liens existant entre certains secteurs comme l'emploi des jeunes et l'agriculture, ont également été mis en évidence. Le rôle mobilisateur de la Commission appelée à soutenir la mise en œuvre du PNUAD et la réalisation des objectifs du DSRP a également été évoqué. On devra débattre davantage à l'avenir des questions d'évaluation et de suivi abordées dans le projet de cadre. La Commission va poursuivre ses travaux sur le projet de cadre jusqu'aux élections afin de pouvoir discuter de la stratégie avec le Gouvernement.

### **Le point sur les préparatifs de l'élection présidentielle et des élections législatives du 11 août 2007**

51. **Le Président** dit que les prochaines élections présidentielle et législatives en Sierra Leone représentent une étape majeure dans la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays. Les préparatifs des élections sont en cours depuis quelque temps déjà, et il croit comprendre que le processus est en bonne voie. Dans la phase finale, avant les élections, il importe que la Commission appuie sans réserve les efforts du Gouvernement sierra-léonais, des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour faire que les élections se déroulent dans la paix, l'ordre et l'équité. Dans cet esprit, le Conseil de sécurité a adressé une lettre à la Commission de consolidation de la paix le 19 juin 2007, lui demandant de continuer à suivre les progrès réalisés dans le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, notamment en considération des imminentes élections.

52. **M. Dumbya** (Sierra Leone), intervenant par liaison vidéo depuis Freetown, précise que le Gouvernement est satisfait des progrès réalisés et est convaincu que les élections se dérouleront selon le calendrier prévu. Le Président de la Sierra Leone a fait ses adieux au Parlement et a engagé le Gouvernement à respecter les principes démocratiques. Il a appelé toutes les parties à respecter la loi électorale. Pour sa part le Parlement s'est activement employé à adopter les lois nécessaires. Les campagnes primaires des partis se sont déroulées sans heurts malgré certaines craintes. Le Gouvernement a pris des mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de perturbations.

53. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone), s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown, explique que le processus de

désignation des candidats était prêt à démarrer le 26 juin, les élections présidentielles devant avoir lieu du 3 au 7 juillet. Au cours des primaires, les partis politiques ont fait preuve d'une louable maturité politique. Le dialogue entre partis se poursuit, et les réunions de partis politiques ont contribué à renforcer leur confiance mutuelle.

54. Pour ce qui est de la sécurité, la situation est bonne dans l'ensemble, on a signalé quelques incidents locaux qui ont été maîtrisés. On se félicite du rôle de la police dans le processus électoral, et un plan de sécurité est spécialement conçu pour les élections. Le financement de l'application de ce plan se fera à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Le matériel nécessaire à la police a été commandé, et les forces de police ont reçu une formation spéciale en matière de maintien de l'ordre. En raison de la difficile situation budgétaire à laquelle l'État est confronté, la Commission électorale nationale doit recevoir une somme de 3 millions de dollars pour sa prochaine phase d'activités, et le versement de ressources additionnelles fait actuellement l'objet de consultations. Cette Commission a mené avec succès une campagne d'inscriptions sur les listes électorales qui a atteint un taux de 91 % d'inscrits parmi les personnes en droit de voter. La prochaine phase portera sur la livraison du matériel nécessaire aux bureaux de vote répartis dans tout le pays.

55. Les élections s'organisent dans un climat généralement favorable. Les partis politiques et les médias respectent jusqu'à présent leurs codes de conduite respectifs.

56. **Le Président** s'enquiert des perspectives de financement pour la Commission électorale nationale.

57. **M. Dumbya** (Sierra Leone), intervenant par liaison vidéo depuis Freetown, explique que le Gouvernement a créé un comité spécial des finances chargé de collecter tous les impôts en recouvrement qui serviront à payer les salaires des officiers de l'armée et également à combler le déficit du budget électoral. Si cette entreprise s'avère insuffisante, le comité fera appel en temps opportun, à des donateurs potentiels afin que puissent se tenir des élections tout aussi libres et équitables que par le passé.

58. **M<sup>me</sup> Reidy** (British High Commission) s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown, craint que la crédibilité et la capacité opérationnelle de la Commission électorale nationale soient sérieusement



amoindries si les fonds escomptés ne sont pas versés à temps. Les élections sont des opérations coûteuses, plus de 30 000 personnes seront mobilisées pour les surveiller et pour sensibiliser l'opinion publique. Pour la première fois les électeurs seront confrontés à un scrutin de circonscription locale. Un fort pourcentage de la population est illettrée, en particulier dans les zones rurales; de nombreux jeunes vont voter pour la première fois et il faut les informer des procédures et des enjeux, et le pays sera en pleine saison des pluies au moment des élections et il sera de ce fait difficile de mener des campagnes de sensibilisation dans les zones reculées. Enfin, la Commission d'enregistrement des partis politiques, bien qu'elle soit une importante institution ne dispose que de faibles moyens et il est important que les citoyens sierra-léonais soient assurés que les recours seront dûment pris en considération après les élections.

59. **M. Guerts** (Observateur de la Communauté européenne) dit que la Communauté européenne souhaite confirmer sa décision d'envoyer en Sierra Leone, au début de juillet 2007, 80 observateurs indépendants, sous la conduite d'un député au Parlement européen pour contrôler les deux tours de l'élection. La Communauté européenne apporte la contribution la plus importante au fonds spécial (basket fund) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (7,5 millions d'euros), en plus des contributions versées par ses États membres. La communauté internationale devrait faire tout son possible pour que les élections soient conformes aux normes internationales, mais il importe en outre de chercher à polariser le dialogue politique après les élections.

60. Le déficit budgétaire de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques est préoccupant; la communauté internationale a versé 26 millions de dollars et le Gouvernement s'est lui-même engagé à fournir 5 millions de dollars pour payer les salaires de la Commission électorale qui ne sont pas pris en charge par le fonds spécial du PNUD. Le Gouvernement semble avoir la situation bien en main, mais la commission d'enregistrement des partis politiques devra poursuivre son contrôle au cours des prochaines semaines. Enfin, la Commission devra être en mesure de conseiller le Gouvernement sur des questions clefs; le projet de déclaration du Président est édifiant pour toutes les parties intéressées.

61. **M<sup>me</sup> Tupou** (Secrétariat du Commonwealth) fait observer que le Secrétariat du Commonwealth a fourni une assistance technique à la commission électorale nationale et s'emploie à intensifier les activités visant à joindre les électeurs en axant ses efforts particulièrement sur les femmes et les handicapés. Elle se propose également d'envoyer des observateurs pour les élections et elle se fondera sur leurs rapports pour orienter ses futures activités. Lors d'une visite effectuée en mars 2007 elle a eu des entretiens fructueux avec toutes les parties concernées, notamment la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

62. **M. Attiya** (Égypte) déclare qu'il ne voudrait pas voir les efforts déployés pour organiser des élections libres et équitables mis en échec par manque de fonds. Jusqu'ici le Gouvernement semble bien avoir la situation en main et la communauté internationale a le devoir de fournir toute l'aide nécessaire. Il propose donc que le Comité directeur du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix examine la possibilité d'affecter à l'appui de la commission électorale nationale les montants déjà déboursés..

63. L'intervenant termine en se félicitant du projet de déclaration du Président et demande s'il sera adopté en tant que document officiel de la Commission.

64. **Le Président** note qu'un certain nombre de membres de la Commission sont également représentés au sein du Comité directeur et confirme que le projet de déclaration a été conçu comme un document officiel.

65. **M. Kodera** (Japon) reconnaît que le projet de déclaration du Président vient au moment opportun et en approuve la pertinence; ce document va sensibiliser la communauté internationale sur la nécessité d'appuyer avec persévérance le processus de maintien de la paix en Sierra Leone et montrer au Gouvernement que la communauté internationale se préoccupe sincèrement de l'avenir de la nation. Dans ce projet de déclaration des félicitations devraient cependant être adressées au Gouvernement pour ses efforts et sa collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) dans la préparation des élections.

66. **M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) pense également que le projet de déclaration, qui dans l'ensemble est excellent, devrait inclure des félicitations à l'adresse du Gouvernement. Elle reconnaît avec le Représentant

de l'Égypte que le Comité directeur devrait être invité à examiner la possibilité de fournir des fonds à la commission électorale nationale afin d'assurer la crédibilité des élections. Elle constate avec satisfaction que les partis politiques et les médias respectent leurs codes de conduite respectifs et espère qu'ils continueront sur cette voie. La sensibilisation des électeurs axée particulièrement sur les femmes et les jeunes devrait être une priorité. Elle espère que la Commission offrira un contrôle et des directives pour les élections et, à cette fin, suggère qu'elle se réunisse courant juillet 2007 pour étudier les moyens d'apporter un appui pratique.

67. **M. Kravchenko** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe appuie pleinement la teneur du projet de déclaration mais estime qu'il vaudrait mieux la publier en tant que document de synthèse du Président.

68. **M. Dai Demao** (Chine) fait l'éloge des réalisations du Gouvernement et des organismes compétents des Nations Unies et souligne que la Commission doit appuyer le processus électoral. Il pense que le projet de déclaration du Président devrait inclure une référence à la réunion de la Commission spécialement consacrée à la Sierra Leone à propos des prochaines élections présidentielle et législatives dans ce pays.

69. **M. Asim** (Pakistan) dit qu'il souscrit à la suggestion du Représentant de l'Égypte, de demander au Comité directeur si les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix peuvent être utilisées pour soutenir les travaux de la commission électorale nationale.

70. Il appelle l'attention sur une lettre datée du 19 juin 2007 adressée au Président de la Commission par le Président du Conseil de sécurité et suggère que l'on étudie de manière plus approfondie la manière dont la Commission, en tant qu'organe consultatif, pourrait donner des avis au Conseil et à d'autres parties concernées qui, à leur tour, seraient invitées à examiner comment donner suite aux recommandations de la Commission. Ces recommandations auraient par exemple plus de poids si le Conseil y souscrivait.

71. La lettre indique que le Conseil de sécurité doit recevoir un autre rapport du BINUSIL avant octobre 2007 et attend avec intérêt une autre contribution de la Commission. La délégation pakistanaise estime en outre que la Commission devrait également contribuer à l'élaboration du rapport du BINUSIL et donner son

avis sur les rapports du Secrétaire général concernant le BINUSIL.

72. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone), s'exprimant par liaison vidéo depuis Freetown, propose d'inclure dans le projet de déclaration du Président des félicitations à l'intention de la Commission électorale nationale et de la commission d'enregistrement des partis politiques ainsi que du Gouvernement qui se sont strictement conformés à leur rôle constitutionnel, ce qui a facilité leur tâche.

73. Le Comité directeur se réunira dans quelques jours et à ce moment là le Gouvernement de son pays proposera de verser la moitié de la somme qui manque à la commission électorale nationale, l'autre moitié (1,6 million de dollars) devant être prélevée sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

74. **Le Président** répondant au Représentant de la Fédération de Russie dit que le projet de déclaration n'est pas réellement un résumé des débats de la Commission et fait observer que le terme de « déclaration » n'est peut-être pas approprié car il rappelle les déclarations présidentielles du Conseil de sécurité. Le projet de document devrait peut-être être publié en tant que mémorandum du Président. Après avoir proposé un certain nombre de modifications pour tenir compte des observations formulées par certaines délégations et par le Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone, il dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite adopter le projet de document tel qu'il a été révisé, en tant que mémorandum du Président.

75. *Il en est ainsi décidé.*

76. **M. Dumbya** (Sierra Leone) intervenant par liaison vidéo depuis Freetown dit qu'il est très satisfait du résultat de la séance et notamment de la détermination des délégations de n'épargner aucun effort pour promouvoir le processus de consolidation de la paix et faire que ces élections se déroulent aussi bien que les précédentes.

77. **Le Président** remercie tous les participants à la séance, y compris ceux qui sont intervenus depuis Freetown, pour un débat ouvert, fructueux et encourageant qui aboutira certainement à la production du document de stratégie intégrée de consolidation de la paix auquel ils aspirent tous. Pour sa part il est heureux d'avoir contribué à l'élaboration du

mémorandum, témoignage d'encouragement pour le processus électoral en cours. Il félicite le Gouvernement, les organismes des Nations Unies compétents de leur participation au succès des élections et espère que tous les électeurs seront en mesure de prendre part au scrutin.

*La séance est levée à 13 heures.*